

SOUTIEN au COUVENT et à ses ŒUVRES SCOLAIRES

**Association Saint Dominique (ASD)
Association de Soutien à l'Éducation Populaire (ASEP)**

*Je souhaite aider le couvent de
la Haye-aux-Bonshommes ou ses œuvres scolaires.*

Je verse la somme de €

NOM : Prénom :

Adresse :

Ville : Tél. :

Courriel :

Fait à : le : Signature :

Veillez m'envoyer un reçu fiscal (cocher).

DONS à l'A.S.D. pour le couvent ou à l'A.S.E.P. pour les écoles

— **pour les donateurs particuliers** : la loi vous permet une réduction d'impôt égale à 66 % du don effectué, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

— **pour les entreprises** : 60 % du don est déductible de votre résultat dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

L'excédent éventuel peut être reporté sur 5 ans.

— **pour les personnes payant l'ISF**, possibilité de déduction jusqu'à 75 % du don effectué : *nous consulter.*

ASD : Iban : FR76 1027 8394 0500 0206 9890 383 – Bic : CMCIFR2A

ASEP : Iban : FR76 1790 6000 3200 0498 9872 044 – Bic : AGRIFRPP879

Chèques à l'ordre de "ASD" ou "ASEP". Talon à renvoyer à :
COUVENT DE LA HAYE-AUX-BONSHOMMES,
49240 AVRILLÉ – FRANCE